



31 mai 2024

Déclaration sur l'esclavage moderne de 2023

À propos de cette déclaration

Nous sommes heureux de vous faire part de la déclaration sur l'esclavage moderne du groupe WestJet (la « **déclaration sur l'esclavage moderne** ») faite conformément au paragraphe 54 (1) de la loi britannique *Modern Slavery Act* (la « **Loi britannique** ») et à l'article 11 de la nouvelle loi canadienne, *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi canadienne** »), pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (la « **période visée par la déclaration** »). La présente Déclaration sur l'esclavage moderne est un rapport conjoint préparé par le groupe WestJet, composé de WestJet (une société de l'Alberta), WestJet Encore Ltd, WestJet Vacations Inc (collectivement, « **WestJet** »), Sunwing Vacations Inc. et Sunwing Airlines Inc. (collectivement, « **Sunwing** »), ainsi que WestJet Exchangeco Inc., WestJet Group Inc., Kestrel Topco Sub Inc. et Sunwing Airlines Inc. (collectivement, « **Sunwing** ») et WestJet Exchangeco Inc., WestJet Group Inc., Kestrel Topco Sub Inc., Kestrel Topco Inc. et Kestrel Holdings Inc. (collectivement, les « **sociétés de portefeuille** »). Il s'agit de la première déclaration sur l'esclavage moderne préparée par le groupe WestJet.

Notre déclaration sur l'esclavage moderne décrit les mesures que nous avons prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, tels que définis dans la Loi canadienne, ainsi que l'esclavage et la traite des personnes, tels que définis dans la Loi britannique (globalement, « **l'esclavage moderne** »), utilisées à toutes les étapes de nos services et de nos chaînes d'approvisionnement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante legal@westjet.com pour tout commentaire ou question concernant notre déclaration sur l'esclavage moderne.

Introduction

WestJet (et tous les membres du groupe WestJet) condamne toutes les formes d'esclavage moderne. WestJet appuie et respecte pleinement les principes énoncés dans la Loi canadienne, la Loi britannique et d'autres lois similaires en matière des droits de la personne, ce qui est conforme à notre engagement d'enrichir la vie de tous ceux qui font partie du monde de WestJet en offrant des voyages aériens et des services de voyage sécuritaires, conviviaux et abordables. Nous prenons notre responsabilité au sérieux et continuerons à prendre des mesures pour atténuer les risques d'esclavage moderne dans nos activités et avec nos partenaires commerciaux.

Le groupe WestJet ne participera à aucune forme de traite de personnes et n'utilisera aucun type d'esclavage moderne. Il ne tolérera pas non plus l'utilisation de l'esclavage moderne à un quelconque niveau dans ses chaînes d'approvisionnement. Nous attendons des fournisseurs qu'ils n'exigent aucun travail ou service d'une personne sous la menace d'une quelconque sanction.

Sunwing est un ajout récent au groupe WestJet, ce dernier ayant annoncé la conclusion de son acquisition de Vacances Sunwing et de Sunwing Airlines (le « **groupe Sunwing** ») en mai 2023, soit à la moitié de la période visée par la déclaration. À partir de mai 2023, le groupe WestJet et le groupe Sunwing ont commencé à passer du statut de concurrents à celui de collaborateurs et ont entamé sérieusement l'intégration du groupe Sunwing au sein du plus grand groupe WestJet. Une fois les activités d'intégration terminées, il est prévu que chacune des entités du groupe Sunwing adopte et mette en œuvre la formation, les politiques, les processus et les procédures du groupe WestJet décrits ci-dessous, mais cette adoption et cette mise en œuvre n'ont pas été achevées au cours de la période visée par la déclaration.

À propos du groupe WestJet

Notre structure

WestJet est une société de personnes de l'Alberta, et WestJet Airlines Ltd, WestJet Encore Ltd et WestJet Vacations Inc. sont des sociétés enregistrées en Alberta et dont le siège social se trouve à Calgary. Vacances Sunwing Inc. et Sunwing Airlines Inc. sont des sociétés enregistrées en Ontario et dont le siège social se trouve à Toronto. Les sociétés de portefeuille sont des entités canadiennes qui contrôlent directement ou indirectement une ou plusieurs des entités composant WestJet et Sunwing et dont les obligations de déclaration ne découlent que du paragraphe 9 (c) de la Loi canadienne.

Nos activités

En 28 ans de service aux Canadiens, WestJet a réduit de moitié les tarifs aériens et a fait augmenter de plus de 50 % le nombre de passagers aériens au Canada. WestJet a été lancée en 1996 avec trois avions, 250 employés et cinq destinations. Au fil des ans, elle est passée à plus de 180 avions, 14 000 employés et plus de 100 destinations dans 26 pays.

Le groupe Vacances Sunwing fait partie de la division vacances du Groupe WestJet et comprend les voyageurs canadiens Vacances Sunwing et Vacances WestJet, le voyageur américain en plein essor, Vacation Express, ainsi que les détaillants de voyages SellOffVacations.com et Luxe Destination Weddings. Sunwing Airlines fournit des services de transport aérien aux clients qui réservent des sièges ou des forfaits vacances par l'intermédiaire de Vacances Sunwing et est en voie d'être entièrement intégrée aux activités de WestJet.

Nos chaînes d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement mondiale du WestJet Group comprend des fournisseurs de produits, notamment de moteurs, d'ailes, d'avionique, de pièces de fuselage, de systèmes mécaniques et électriques, ainsi que des fournisseurs de biens et de services autres que des produits. Les matériaux, les composants, les articles et les systèmes nécessaires à l'entretien des aéronefs et des services aériens réguliers sont achetés auprès de fournisseurs du monde entier et varient en fonction du produit. La plupart de ces matériaux, composants, systèmes et autres biens sont fournis par des fournisseurs avec lesquels le groupe WestJet a conclu des contrats à long terme. Les chaînes d'approvisionnement de Sunwing sont similaires.

Principes directeurs, politiques, procédures et diligence raisonnable de WestJet

La culture d'entraide et de travail d'équipe du groupe WestJet se retrouve dans toutes nos politiques, procédures et processus de diligence raisonnable, y compris :

- Code de déontologie
- Code de conduite du fournisseur
- Politique relative à l'intégrité en affaires

- Politique et procédure de WestJet régissant le Service d'assistance pour les signalements confidentiels et anonymes
- Politique relative à la source au paiement

Le Code de déontologie

Notre principal guide est le Code de déontologie de WestJet (le « **code de déontologie** »). Le Code de déontologie définit la manière dont nous menons nos activités dans le monde entier. Il décrit nos valeurs et nos principes, notamment :

- Nous nous engageons à assurer la sécurité;
- Nous sommes honnêtes, ouverts et respectons nos engagements;
- Nous sommes tenus de mener nos activités avec une intégrité inébranlable; et
- Nous utilisons des pratiques de leadership saines pour maintenir des normes élevées de conduite légale et éthique.

Le Code de déontologie s'applique au conseil d'administration, à la direction et aux employés de WestJet et traite de la conduite éthique dans notre environnement de travail, nos pratiques commerciales et nos relations avec les intervenants externes. Le Code de déontologie décrit en détail les normes de comportement attendues de toutes les personnes auxquelles il s'applique dans leurs activités quotidiennes et dans leurs relations avec les autres. Il décrit également les principales responsabilités des dirigeants de WestJet, qui doivent fournir un modèle de normes élevées de conduite éthique et créer un environnement de travail reflétant à la fois le contenu et l'esprit du Code de déontologie.

Le Code de conduite du fournisseur

Le Code de conduite du fournisseur (« **Code de conduite du fournisseur** ») établit les règles selon lesquelles le groupe WestJet attend de ses fournisseurs qu'ils opèrent et mènent leurs activités. Le Code de conduite du fournisseur exige de nos fournisseurs qu'ils soient en mesure de démontrer que, sur leur lieu de travail, le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire ne sont pas exercés. Il détaille nos attentes vis-à-vis des fournisseurs en matière de droits de la personne, des droits du travail, de respect des lois, de santé et de sécurité, d'environnement, d'éthique et de lutte contre la corruption.

Notre Code de conduite du fournisseur comprend expressément des dispositions interdisant l'esclavage moderne, stipulant que :

Les fournisseurs doivent respecter les normes d'emploi applicables, le droit du travail, la non-discrimination et les droits de la personne. Lorsque les lois n'interdisent pas la discrimination, ou lorsqu'elles autorisent un traitement différencié, nous attendons des fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les principes de non-discrimination et qu'ils n'opèrent pas d'une manière qui différencie injustement les individus.

En outre, les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer que, sur leur lieu de travail, ils sont en mesure d'assurer la sécurité de leurs employés :

- Le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire ne sont pas exercés.
- La discrimination et le harcèlement sont interdits, y compris la discrimination ou le harcèlement fondés sur toute caractéristique protégée par la loi.
- Les représailles pour dénonciation sont interdites et les employés sont libres de soulever des problèmes et de s'exprimer sans crainte de représailles.
- Des vérifications appropriées et raisonnables des antécédents ont été effectuées afin de garantir l'intégrité et la bonne réputation des employés du fournisseur.

- Des normes d'emploi claires et uniformes sont appliquées et respectent ou dépassent les exigences légales et réglementaires.
- Ils favorisent un environnement de travail dans lequel tous les individus sont traités avec respect et dignité, dans une atmosphère d'entreprise qui promeut l'égalité des chances en matière d'emploi et qui interdit les pratiques discriminatoires et où leurs employés se conduisent avec honnêteté et intégrité.
- Aucun de leurs employés ne sera soumis à un harcèlement ou à un abus d'ordre physique, sexuel, psychologique ou verbal sur le lieu de travail, ni ne sera menacé d'un tel harcèlement ou d'un tel abus.
- Qu'ils versent à chaque employé au moins le salaire minimum légal applicable et les avantages sociaux.
- Les employés du fournisseur seront rémunérés pour les heures supplémentaires conformément aux lois applicables et ne travailleront que dans les limites des heures de travail légales.
- Les employés du fournisseur bénéficieront des congés et des congés de maladie qui leur sont alloués sans aucune répercussion (ou menace de répercussion).

Politique relative à l'intégrité en affaires

La politique relative à l'intégrité en affaires exige que le groupe WestJet, avant d'engager un agent ou d'embaucher un entrepreneur à l'extérieur du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne, s'assure qu'une diligence raisonnable, des vérifications et des recherches sont effectuées et que la réputation, les antécédents et le rendement antérieur de l'agent ou de l'entrepreneur éventuel, selon le cas, sont clairement documentés, y compris, mais sans s'y limiter, dans les domaines suivants :

- (i) Renseignements sur la gestion
- (ii) Renseignements sur la propriété
- (iii) Affiliations
- (iv) Qualifications
- (v) Renseignements financiers
- (vi) Réputation
- (vii) Références
- (viii) Loi locale
- (ix) Rémunération et
- (x) Historique des paiements

De la source au paiement

Les professionnels de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du groupe WestJet exercent leurs activités à un niveau digne d'une compagnie aérienne mondiale et d'un grand voyageur, en suivant des normes matérielles internes pour l'approvisionnement et la sélection de nos fournisseurs et partenaires commerciaux. Notre Politique de la source au paiement définit la manière dont nous choisissons nos fournisseurs, et nos différentes unités commerciales sont chargées de vérifier que les fournisseurs respectent nos normes. Nous suivons ce processus pour prévenir et réduire le risque de toute incidence négative potentielle sur nos chaînes d'approvisionnement mondiales.

Politique et procédure régissant le Service d'assistance pour les signalements confidentiels et anonymes

Dans le cadre de la politique et de la procédure régissant le Service d'assistance pour les signalements confidentiels et anonymes, nous avons donné à toute personne la possibilité de signaler de manière anonyme toute préoccupation concernant des actes répréhensibles ou des violations de la Loi. Ils sont encouragés à faire part de leurs préoccupations par différents moyens, y compris en toute confiance et sans crainte de mesures disciplinaires ou de représailles, dans le cadre de la présente politique.

Ensemble, ces principes et documents décrivent les normes de conduite professionnelle et les principales politiques de conformité qui s'appliquent à nos interactions mutuelles en tant qu'employés, invités et partenaires commerciaux dans le monde entier. Ces politiques nous aident à mener nos activités de manière éthique et responsable et à veiller à ce que l'esclavage moderne ne se produise pas dans les activités du groupe WestJet. Comme il a été mentionné précédemment, en raison du calendrier d'acquisition de Sunwing par WestJet, l'intégration et l'adoption de ces politiques par Sunwing ont commencé en 2023 et seront terminées après la période visée par la déclaration.

Risques d'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

En 2023, le groupe WestJet a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque que l'esclavage moderne soit présent dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités :

- Examen et prise en compte des dernières orientations gouvernementales;
- Finalisation de notre Code de conduite du fournisseur. Nous considérons le respect des droits de la personne comme une responsabilité fondamentale de l'entreprise et une valeur qui régit toutes nos activités. Nous accordons la plus grande importance au respect des droits de la personne dans le cadre de nos activités commerciales, partout où nous sommes présents. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux et
- Nous nous sommes familiarisés avec les exigences de la Loi canadienne par le biais de webinaires (y compris ceux auxquels participaient les membres du Parlement qui ont présenté le projet de loi initial) et du partage des pratiques exemplaires avec diverses unités commerciales, notamment les services d'approvisionnement, les services juridiques et les services de sécurité de l'entreprise.

Risques liés à nos activités

Le groupe WestJet considère que le risque d'esclavage moderne dans le cadre de ses activités est faible. Non seulement notre main-d'œuvre se trouve presque exclusivement au Canada, qui dispose de lois et d'obligations complètes et strictes en matière de travail, d'emploi et de droits de la personne, mais les entités du groupe WestJet mènent également leurs activités respectives conformément aux obligations contenues dans toutes les conventions collectives pertinentes auxquelles elles sont liées.

Risques dans nos chaînes d'approvisionnement

Compte tenu de la valeur élevée des composants et des actifs que nous achetons régulièrement et de la nature technologiquement avancée et sensible à la sécurité de nos activités, la grande majorité de nos fournisseurs sont des entités importantes et sophistiquées qui seraient également soumises à une législation similaire à la Loi canadienne et à la Loi britannique. Nombre de ces fournisseurs sont également cotés en bourse et doivent faire l'objet de rapports et d'autres mesures de diligence raisonnable afin de garantir la protection des droits de la personne et le respect de toutes les lois applicables.

Par conséquent, selon notre évaluation de nos chaînes d'approvisionnement en 2023, nous considérons que le risque d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement est faible. Bien que le groupe WestJet n'ait connaissance d'aucun cas d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement, nous reconnaissons que l'esclavage moderne peut se produire dans toutes les industries, tous les secteurs et tous les lieux géographiques. Il existe donc certains risques d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement. Les mesures décrites dans la présente déclaration sur l'esclavage moderne visent à atténuer ces risques.

Atténuation de ces risques

Nous sommes fiers de pouvoir aider les gens à leur manière : par une expérience serviable à chaque fois et le don de vols. En plus des politiques, procédures et processus de diligence raisonnable mentionnés dans la présente Déclaration sur l'esclavage moderne, WestJet atténue le risque d'esclavage moderne en soutenant Au-delà des frontières ECPAT Canada, une organisation qui fait progresser les droits des enfants du monde entier à ne pas être victimes d'abus et d'exploitation sexuels. WestJet offre des bons pour un « vol en cadeau » à cette organisation. De même, nous avons fourni des vols à Action Coalition on Human Trafficking Alberta (ACT Alberta) pour permettre aux victimes de la traite des personnes d'être en sécurité. Dans le cadre de notre programme WestJet tient aux enfants, nous avons également établi un partenariat avec la Missing Children Society of Canada.

Engagement à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle

WestJet concrétise son engagement à lutter contre l'esclavage moderne par le biais de ses politiques et du soutien direct et stratégique de ses dirigeants. WestJet ne tolère aucune activité d'un employé ou d'un entrepreneur qui cause ou favorise des violations de la traite des personnes ou l'exploitation sexuelle. WestJet interdit l'utilisation des installations, des ressources, de l'équipement ou des privilèges de voyage de l'entreprise pour des activités qui soutiennent la traite des personnes ou l'exploitation sexuelle. Cela inclut toute utilisation des ordinateurs, réseaux, téléphones ou autres équipements de l'entreprise pour la visualisation, le stockage, la distribution, la promotion ou toute autre utilisation qui exploite sexuellement des individus. La Politique de discipline progressive donne des exemples de situations dans lesquelles les employés peuvent être licenciés s'ils enfreignent le Code de déontologie, s'ils commettent des actes de violence sur le lieu de travail ou s'ils jettent le discrédit sur le groupe WestJet. Les employés peuvent signaler tout invité, passager ou employé soupçonné d'être impliqué dans des activités de traite des personnes ou d'exploitation sexuelle d'une personne à leurs chefs, à la sécurité de l'entreprise, au service juridique ou aux autorités locales, selon le cas.

Le groupe WestJet s'engage à prendre des mesures rapides et appropriées en cas d'identification de preuves relatives à l'esclavage moderne ou à la traite des personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

Au cours de la période visée par la déclaration, le groupe WestJet n'a relevé aucun cas d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement ou ses activités. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise, y compris celles visant à remédier aux répercussions financières sur les familles les plus vulnérables.

Si une situation de non-conformité est relevée, nous avons l'intention de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan correctif afin d'améliorer la situation et d'y remédier.

Formation

Les employés de WestJet reçoivent régulièrement une formation adaptée sur le Code de déontologie et d'autres sujets éthiques, ainsi que sur nos politiques. Tous les nouveaux employés reçoivent un dossier de formation obligatoire qui comprend une formation sur notre Code de déontologie. Chaque année, tous les employés sont tenus de certifier leur adhésion à notre Code de déontologie.

En 2019, un cours obligatoire sur la traite des personnes a été mis en place pour nos équipes à bord et dans les aéroports, qu'il s'agisse d'employés ou d'entrepreneurs, en guise d'introduction à l'identification et au signalement d'incidents présumés, que ce soit dans l'aéroport ou à bord de l'avion. Cette formation est accessible sur notre portail d'apprentissage interne. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour tous les autres groupes à l'heure actuelle, la formation peut être suivie par tous les employés.

La formation porte sur ce qu'est la traite des personnes, comment la détecter, comment la signaler et ce qui peut être fait pour y remédier. Des renseignements sur la traite des personnes figurent dans le manuel des agents de bord (pour les membres de l'équipage de cabine de WestJet), le manuel des opérations aériennes (pour les membres de l'équipage de cabine de WestJet Encore) et le manuel des opérations de la compagnie (pour les pilotes). Pour les employés de l'aéroport, le réseau d'information de WestJet contient à la fois la procédure relative à la gestion d'un incident suspecté de traite des personnes et la politique relative à la lutte contre la traite des personnes ».

De plus, une partie du programme de formation du groupe WestJet destiné à nos employés de première ligne utilise les lignes directrices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (**OACI**) pour la formation du personnel de cabine sur l'identification et la réponse à la traite des personnes. Cette formation aide notre personnel de première ligne à détecter le comportement et les signes de victimes potentielles, ainsi que la procédure à suivre pour les signaler.

Évaluation de l'efficacité

Comme indiqué dans la présente déclaration sur l'esclavage moderne, le groupe WestJet a mis en place un certain nombre de mesures visant à prévenir et à réduire le risque de recours à l'esclavage moderne dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas eu l'occasion d'évaluer de manière significative l'efficacité de ces mesures, mais au fur et à mesure que nos politiques et procédures évoluent, nous avons l'intention de mettre en œuvre, le cas échéant, des mesures visant à évaluer leur efficacité en matière de prévention et de réduction des risques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de WestJet.

Approbation en vertu de la Loi britannique

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne est établie conformément au paragraphe 54 (1) de la Loi britannique et a été approuvée par le conseil d'administration de Kestrel Holdings Inc.

Pour : _____

Nom complet : Alexis von Hoensbroech, je suis autorisé à lier WestJet, Sunwing et les sociétés de portefeuille.

Titre : Président et chef de la direction

Administrateur de WestJet et de Kestrel Holdings Inc. (actionnaire majoritaire de toutes les entités couvertes par la présente déclaration sur l'esclavage moderne)

Date : Le [31] mai 2024

Approbation et attestation conformément à la Loi canadienne

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne a été établie conformément aux paragraphes 11 (1) et 11 (3) de la Loi canadienne et a été approuvée par le conseil d'administration de Kestrel Holdings Inc. conformément au sous-alinéa 11 (4) (b) (ii) de la Loi canadienne.

À titre de chef de la direction de WestJet et d'administrateur de Kestrel Holdings Inc. et non à titre personnel, je fais l'attestation suivante conformément aux exigences de la Loi canadienne :

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'esclavage moderne pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans la déclaration sur l'esclavage moderne sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi canadienne, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Pour : _____

Nom complet : Alexis von Hoensbroech, je suis autorisé à lier WestJet, Sunwing et les sociétés de portefeuille.

Titre : Président et chef de la direction

Administrateur de WestJet et de Kestrel Holdings Inc. (actionnaire majoritaire de toutes les entités couvertes par la présente déclaration sur l'esclavage moderne)

Date : **[31]** mai 2024